

Logement social : l'Essonne rattrape lentement son retard

C'EST du jamais vu dans l'Essonne. En 2009, 3 853 logements sociaux ont été construits ou validés, soit le meilleur chiffre jamais atteint dans le département. La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui oblige les communes de plus de 1 500 habitants à avoir plus de 20 % de logements sociaux, commence à porter ses fruits. Les pénalités financières — qui vont de 8 500 à 192 000 € selon le retard et la richesse de la commune — y sont sans doute pour quelque chose. Le changement de mentalités aussi... « L'image du logement social a évolué, assure Jac-

ques Reiller, le préfet de l'Essonne, qui dressait hier le bilan du dispositif. On n'a plus aucun élu qui dise : *Je préfère encore payer l'amende.* » Quarante-quatre des 78 communes soumises à la loi SRU restent pourtant hors des clous et déboursent en moyenne 57 000 € d'amende, même si la préfecture, prudente, n'a pas souhaité dévoiler la liste de ces mauvais élèves...

■ **17 bonnets d'âne.** Les situations sont contrastées : certaines communes n'ont pour l'heure que 0,5 % de HLM ! Pour garder le cap, l'Etat, qui a financé cette année le logement social à hauteur de 33 M€,

leur fixe des objectifs tous les trois ans. Dix-sept villes ne les avaient pas respectés sur la période 2005-2007. Parmi elles, sept très mauvais élèves (Bièvres, Etiolles, Linas, Longpont, Saintry-sur-Seine, Saulx-les-Chartroux et Villiers-sur-Orge) n'avaient même pas réalisé la moitié de leur objectif. Ces communes sont toujours dans le rouge.

■ **Des aides ciblées.** Principal problème : le manque de terrains et le prix du foncier. L'Etat peut aider les communes à trouver les terrains. Certains organismes, comme l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (Epif), peuvent même avancer l'argent. Ce qui n'empêche pas les retards dans les réalisations, comme la ZAC du Moulin à Saulx-les-Chartroux — qui doit contenir 300 logements sociaux. Parfois, ce sont les riverains eux-mêmes qui traînent les pieds. « Pour faire six logements sociaux en centre-ville, il m'a fallu six ans ! » témoigne Jean-Pierre Meur, maire de La Ville-du-Bois, l'une des dix-sept retardataires, qui a payé 70 000 € d'amende en 2009.

■ **Encore quelques efforts.** Sur ces 17 villes, 13 ont ou vont signer un contrat de mixité sociale avec la préfecture, sorte de gage de bonne foi. Pour la période 2008-2010, 1 200 logements vont y être réalisés, soit deux fois l'objectif. Avec une priorité pour les logements destinés aux personnes très défavorisées, qui font le plus cruellement défaut dans le département.

Saintry dans le rouge

MICHEL CARRENO, maire (DVG) de Saintry-sur-Seine depuis mars 2008, a fort à faire en ce qui concerne le logement social. La ville n'en compte actuellement que 8 % et a donc payé 76 000 € d'amende en 2009, « une somme pas anodine pour une petite ville comme nous ». En cause, selon le maire, la politique de son prédécesseur, Michel Doumax. « Il a même proposé récemment en conseil municipal d'augmenter les impôts locaux pour payer l'amende et éviter de construire des logements sociaux », assure Michel Carreno. Michel Doumax était injoignable hier.

Saintry, qui n'a réalisé aucun des 38 logements sociaux prévus

entre 2005 et 2007, fait partie des sept plus mauvais élèves.

« Chaque nouveau programme immobilier devra contenir au moins 20 % de logement social, détaille Michel Carreno. Le problème, c'est que les gens s'imaginent toujours tout et n'importe quoi. Il faut prendre son bâton de pèlerin et convaincre : ça peut permettre à des jeunes de prendre leur autonomie, à des couples divorcés avec enfants de rester dans le même périmètre. C'est aussi de l'accession à la propriété. » Pour être dans les clous, Saintry, qui va lancer ces jours-ci un programme de 20 maisons écolos, devra avoir réalisé 30 autres logements sociaux d'ici à la fin 2010.

L.C.